

Fiche informative sur l'action

Titre de l'action : La médiation (bilan d'étape)

Nom du fichier : 55CVerdunBarrès3

Renseignements utiles :

Académie de NANCY-METZ

Etablissement : Collège M. Barrès " SEGPA " - Rue Charlemagne – 55100 VERDUN

ZEP : oui

Téléphone : 03 29 84 30 61

Fax : 03 29 83 72 42

Mél établissement : ce.0550758@ac-nancy-metz.fr

Adresse du site de l'établissement : non

Coordonnées d'une personne contact : Jean-Christophe Vélain – Enseignant en SEGPA

Classe(s) concernée(s) : tout élève de l'établissement (Collège et SEGPA)

Discipline(s) concernée(s) : toutes disciplines

Date de l'écrit : Mai 2003

Lien(s) web de l'écrit :

Axe national concerné et éventuellement axe académique : axe n° 1

Coordonnées de l'équipe innovante :

Nom, Prénom	Etablissement	Fonction dans l'action
Me DELANDRE Véronique	Collège Barrès Verdun	Coordonnatrice
M. VELAIN J. Christophe	Collège Barrès SEGPA Verdun	Coordonnateur et Rédacteur
Me. CHENON Gisèle	Collège Barrès Verdun	Rédactrice
M. NEELSEN Marie-Hélène	Collège Barrès Verdun	Rédactrice

Résumé : dans le collège situé en ZEP nous relevons de nombreux faits d'incivilités, voire de violence. Partant du constat que certains élèves présentant des problèmes de comportement qu'aucune forme de sanction traditionnelle ne parvient à résoudre, sont demandeurs d'aide, nous avons décidé de leur proposer une réponse à travers la médiation. Elle constitue une nouvelle approche de résolution des conflits, basée sur l'écoute, l'équité et la confiance.

Cette action vise à créer les conditions d'une réintégration dans l'école pour tout élève en rupture soumis à l'obligation scolaire. Afin d'éviter toute forme de marginalisation, la médiation doit pouvoir le conduire à se rapprocher des exigences de l'école et lui permettre de construire progressivement un projet de changement.

Structures	Modalités - Dispositifs	Thèmes	Champs disciplinaires
Collège SEGPA ZEP-REP	Tutorat	Comportements de rupture	Indifférent

Bilan d'étape de l'action

La médiation

Académie de NANCY-METZ

Collège M. Barrès " SEGPA " VERDUN

1 - Contexte de l'action :

Le collège Maurice Barrès, situé en Zone d'Education Prioritaire, accueille 370 élèves, 2/3 en Enseignement Général et 1/3 en SEGPA. 68 % des élèves de la totalité du collège sont issus de milieux de Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS) défavorisées.

Dans un tel contexte socio-économique et culturel, nous relevons quotidiennement, au sein de l'établissement, de nombreux faits d'incivilités, voire de violence.

Partant du constat que certains élèves présentant des problèmes de comportement qu'aucune forme de sanction traditionnelle ne parvient à résoudre, sont demandeurs d'aide, nous avons décidé de leur proposer une réponse à travers la médiation. Elle constitue une nouvelle approche de résolution des conflits, basée sur l'écoute, l'équité et la confiance.

Cette action, inscrite dans le projet d'établissement du Collège « Axe : Aide aux élèves en difficulté », vise à créer les conditions d'une réintégration dans l'école pour tout élève en rupture soumis à l'obligation scolaire. Afin d'éviter toute forme de marginalisation, la médiation doit pouvoir le conduire à se rapprocher des exigences de l'école et lui permettre de construire progressivement un projet de changement. Ces élèves, dont le comportement se caractérise par de la révolte, de l'agressivité ou de l'absentéisme lourd, pourront trouver dans ce lieu d'écoute des référents positifs à l'école. Tout en reconstruisant leur place en tant que personne et collégien, ils pourront ainsi augmenter la prise de conscience de leurs difficultés et devenir acteurs de leur propre changement.

2 - Des objectifs poursuivis :

*** des objectifs pour les enseignants :**

- travailler avec les élèves en rupture, avec un référent identifié sans provoquer la défiance chez l'élève,
- écouter et accompagner l'élève dans sa reconstruction scolaire,
- aider l'élève à se rapprocher des exigences de l'école (créer ou recréer un lien social),
- aider l'élève à retrouver sa place en tant que personne et en tant que collégien.
- favoriser la construction identitaire de l'adolescent,
- responsabiliser les élèves concernés, en les amenant à une possibilité de critique personnelle.

*** Des objectifs pour l'élève :**

- redonner du sens à l'école,
- participer à sa propre construction identitaire,
- construire et mûrir son projet de changement,
- identifier ses points forts et ses points faibles avec l'aide du médiateur et organiser sa scolarité,
- adapter son projet personnel et professionnel.

3 - Organisation de l'action :

Huit enseignants et personnels éducatifs du collège se sont constitués en une équipe de médiateurs. Les collègues enseignants signalent les élèves susceptibles d'être suivis en médiation auprès de deux médiateurs coordonnateurs de l'équipe. Les médiateurs décident ensuite des élèves qu'ils vont aider en fonction des objectifs à atteindre (objectif en corrélation avec des problèmes de comportement).

Dès la rentrée des classes, les élèves sont informés de l'existence et des finalités de l'équipe de médiation. A chaque moment de l'année scolaire, ils peuvent, s'ils le souhaitent, demander le soutien d'un médiateur et choisir leur référent.

. **Nombre d'élèves** : 1 à 2 élèves sont suivis par médiateur et par mois, à raison de 3 rencontres minimum, d'une durée chacune de 15 à 20 min.

. **Classes concernées** : toutes les classes du collège.

. **Durée de l'action** : année scolaire complète.

. **Equipe de médiateurs** :

Mme Chenon, enseignante

M. Bernardin, enseignant

M. Didot, enseignant AIS option F

M. Laurant, enseignant

Mme Neelsen, enseignante

Melle Müller, surveillante

M. Vélain, enseignant AIS option F

. **Filtres** :

Melle Delandre, CPE

M. Vélain, enseignant AIS option F

. **Coordonnateurs, responsables** :

Melle Delandre, CPE

M. Vélain, enseignant AIS option F

4 - Chronologie de l'action :

- Repérer les élèves à suivre en médiation :

N'importe quel personnel éducatif et d'enseignement de l'établissement peut, s'il l'estime nécessaire, signaler un ou plusieurs élèves en médiation. Les élèves eux-mêmes peuvent demander à être suivis en médiation.

Pour cela, deux personnes filtres tiennent des permanences régulières afin de recevoir les demandes des personnels.

Les filtres sont chargés, par le biais d'un entretien d'explicitation avec l'adulte demandeur, de

Evaluation intermédiaire lors de discussions entre médiateurs à des moments précis et institutionnalisés. Un point sur chaque élève suivi est réalisé par le médiateur de l'équipe au cours des réunions mensuelles.

A l'issue de ce bilan, les médiateurs choisissent d'arrêter ou de prolonger le suivi en accord avec le jeune.

Chaque réunion mensuelle donne lieu à la rédaction d'un compte rendu diffusé à chaque médiateur.

5 - Evaluation de l'action :

- Projet de changement voulu par le jeune suivi en médiation : ex : aboutir à l'affirmation de soi sans agressivité,
- Projet de changement, réfléchi par le jeune, en accord avec la demande de l'enseignant ou de l'adulte qui a signalé l'élève au départ,
- Positionnement de l'élève (auto-évaluation),
- Mise en place d'indicateurs de réussite permettant de savoir si l'élève répond à l'objectif ou non. Ces critères de réussites sont identifiés par le commanditaire de la médiation (enseignant, adulte qui a signalé l'élève - ou l'élève lui-même).
Ex : Ne plus être absent en cours de maths,
- Confrontation de points de vue de médiateurs et échanges au cours de réunions régulières entre les médiateurs,
- Reconnaissance de l'action auprès des élèves du collège et des autres collègues de l'établissement,
- Soutien de la MGI pour le financement de quelques heures supplémentaires pour chaque médiateur.